

Délibération n° D2025/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mars 2025

Date de l'affichage de la convocation : 25 mars 2025

En exercice : 12

Présent(s) : 08

Absent(s) : 04

Pouvoir(s) : 01

Le huit avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, LEPILLET Sonia

Absents excusés : RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents : FLAMAND Isabelle, BREGÉARD Michel

Secrétaire de séance : PETIT Emeline

Pouvoirs : RICHARD Thierry donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

➤ **OBJET : Proposition de mise en location du logement communal sis au 80 rue de la Chapelle**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'un logement communal situé au 80 rue de la Chapelle en 2021.

Considérant le projet initial de transformer ce logement en un lieu pouvant accueillir des enfants,

Vu le coût lié aux travaux pour la mise aux normes PMR et recevant du public, ce projet doit être mis en suspens.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la mise en location du logement afin d'éviter que le pavillon ne se délabre et pour permettre une rentrée financière pour la commune.

Monsieur le Maire explique néanmoins que la décision finale sera prise lorsque :

- L'on connaîtra le coût des travaux de mise aux normes suite au diagnostic effectué,
- L'on connaîtra le coût de la clôture pour délimiter l'espace jardin,
- Une estimation du loyer à envisager sera faite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte la proposition de Monsieur le Maire de mettre en location le pavillon au 80 rue de la Chapelle,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les devis nécessaires pour une bonne conformité du lieu

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

